

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 31 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le trente et un juillet à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mmes PRIGNOT Michèle, LOMBARD Emilie, ROUSSEAU Noémie, Mrs VAN DEN BROECK Alain, CHATELAIN Jean Pierre, CERVEAU Gilles, VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean.

Absent excusé représenté par procuration : Mr LEONARD Jean Claude à Melle ROUSSEAU Noémie

Secrétaire de séance : Mme LOMBARD Emilie

Le conseil municipal procède à la lecture des précédentes délibérations.

Après avoir entendu le compte rendu du 25 juin 2014, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour le choix du maître d'œuvre pour les travaux de l'église St Valentin :

- la date limite des remises des offres était le 12 juillet à 11 heures

Douze cabinets d'architectes ont retiré le dossier de consultation - Seulement trois cabinets ont répondu :

Le Cabinet DEMETRESCU – GUENEGO 2 Allée du Commandant Charcot 77 200 TORCY

Pas de certificat de visite – pièce obligatoire dans le dossier

Le Cabinet SCPAC ROUX LEYNET 16 Quai des Tanneurs 77 791 NEMOURS

Visite sur site le 5 juillet 2014

Le Cabinet GAUDIG MOINE LECLERC – 7 Rue de Malte – 75011 PARIS

Visite sur site le 7 juillet 2014

La commission s'est réunie le 15 juillet pour l'ouverture des plis :

Après analyse financière et technique :

- le cabinet GAUDIG MOINE LECLERC obtient une note globale de 96 points, le cabinet SCPAC ROUX LEYNET obtient 88 points

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition du Cabinet MOINE – LECLERC - GAUDIG et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat de maîtrise d'œuvre.

Délibération pour subvention organisation « Chemin des Peintres et des Sculpteurs » :

Un courrier sollicite la commune pour une subvention de 100 € pour l'organisation « Chemin des Peintres et des Sculpteurs ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser cette somme de 100 € à la commune de Tanlay pour l'organisation de cette manifestation.

Délibération pour lancer une consultation pour les travaux d'aménagement devant le cimetière :

La commission voirie a rencontré le Conseil Général et l'Agence Territoriale Routière de Tonnerre afin de voir l'aménagement possible devant le cimetière. Dans le cadre de l'assistance technique du Conseil Général aux Communes, celui-ci a établi un bordereau de prix avec informations sur ce projet afin de lancer une consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de lancer cette consultation

Délibération pour lancer une consultation d'entreprises de maçonnerie pour la démolition d'une partie de la bâtisse sise au 10 grande Rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de lancer cette consultation.

Délibération pour acquisition pompe du lavoir :

Après étude des deux devis présentés par :

Ent Lombard Gilles et Sarl Chatillon Maintenance

Mme Lombard ne prend pas part au vote, le conseil municipal à la majorité décide de retenir le devis de l'entreprise Lombard pour un montant de 2553.60 € ttc, une garantie de trois ans lui ai demandée et le remplacement de la plaque inox par une plaque bois

Délibération imputation pompe du lavoir et modification budgétaire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'imputer cette pompe en section d'investissement afin de pouvoir récupérer la TVA ; une modification budgétaire est nécessaire à son mandatement en investissement.

Divers :

- Les frais d'expert du péril imminent Mézier viennent d'être mandatés pour un montant de 1 254 €, chaque membre de cette indivision sera destinataire d'un titre exécutoire de 1/6 afin de recouvrer cette somme.
- Les travaux Route de Panfol vont commencer
- Toute la signalisation dans le village est hors normes et hors réglementation ; un devis correspondant est demandé et par la même occasion, un devis pour des panneaux indicatifs des Fermes est inclus dans cette demande. Nous avons déjà un devis et nous sommes dans l'attente d'un deuxième.
- Brulage des pailles, un courrier sera adressé à la personne concernée en lui rappelant la réglementation en vigueur (arrêté préfectoral).
- Garde-corps rampe école du bas en cours de fabrication.
- Clôture du nouvel emplacement des containers devrait être réalisée dans les semaines à venir.
- Il a été demandé à l'un des membres du conseil municipal, une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite devant la mairie. Le conseil municipal répond à l'unanimité « Non » ; actuellement aucune place de stationnement n'est marquée et la place devant la mairie est accessible.
- Activités de septembre : comme prévu elles commenceront le premier jeudi de septembre à l'école du haut.

La séance est levée à 22 heures 15

Le Maire

J ROUSSEAU

